



Paris, 14 Novembre 2016

Monsieur Martin HIRSCH
Directeur Général de l'AP-HP
3 avenue Victoria
75 004 Paris

Objet : préavis de grève

Monsieur le Directeur Général,

Nous vous demandons de bien vouloir accuser réception du présent préavis de grève, conformément au 3ème alinéa de l'article 3 de la loi n° 777 du 31 juillet 1963.

Suite au courrier envoyé à la direction locale et au Groupe Hospitalier le 11 octobre dernier par le personnel des urgences resté sans réponse, nous vous informons que le Syndicat SUD Santé SOLIDAIRES AP-HP dépose un préavis de grève à compter du vendredi 25 novembre 2016 à partir de 00h et pour une durée illimitée pour l'ensemble des personnels des urgences de l'hôpital Antoine Béclère.

Pour les agents soumis au service continu et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Dans le contexte de négociations de qualité de vie au travail lancée par le gouvernement dans la fonction publique « Améliorer l'organisation collective du travail en s'appuyant sur les personnels et reconnaître l'agent comme acteur de l'organisation du travail, tels ont été les deux sujets de discussion inscrits au menu de la première réunion de négociation sur la qualité de vie au travail dans la Fonction publique »

Revendications :

- Création du nombre d'emplois suffisant pour pallier aux dysfonctionnements de service
- La réintroduction des remplacements Aides-soignants
- L'admission 24h/24 dans les services de soins des patients relevant de leur pathologie
- Des hébergements dans les étages lorsque les urgences sont saturées
- Des conditions d'accueil et d'hébergement adaptées et humaines
- Une meilleure sécurisation des urgences
- Un box dédié et adapté aux patients atteints de pathologies psychiatriques.
- Une permanence d'un technicien de nuit pour réparer le matériel. (ex. pneumatique)

Cathy LE GAC et Olivier YOUINOU
Co-Secrétaire Général
Syndicat Sud Santé APHP